



Le Murmure

NUMÉRO 52
Printemps 2023

Bulletin municipal

LA COOPÉRATION, C'EST GAGNANT !

SOMMAIRE

- 2 Le mot du maire
- 3 Un milieu de vie propre et sécuritaire
- 3 Nettoyage parc du ruisseau Lebrun
- 4 L'eau, ça compte !
- 5 Protégeons le lac du Gros Ruisseau
- 5 Distribution d'arbres
- 6 De bonnes pratiques à adopter
- 6 L'entrepôt Hébert n'est pas un dépotoir
- 7 Ils ont du mérite...municipal !
- 7 Deux formules de camp d'été
- 8 Entre les murs de la bibliothèque

La Ville de Mont-Joli a conclu des ententes avec les municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et de Price pour le partage de ressources en administration et en travaux publics dans le premier cas, et en loisirs dans le second. Trois postes sont ainsi créés avec le soutien financier du ministère des Affaires municipales.

Dans le cadre de l'entente intermunicipale conclue entre Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage, un technicien en génie civil a été embauché. M. Simon Auclair est entré en poste le 1er mai. Sous la supervision du Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli, il partagera son temps entre les deux municipalités.

CONSEIL MUNICIPAL
MAIRE: **Martin Soucy**

CONSEILLERS PAR DISTRICT
1 - GILLES LAVOIE
2 - ANNIE BLAIS
3 - ROBIN GUY

4 - JEAN-PIERRE LABONTÉ
5 - ALAIN THIBAUT
6 - DENIS DUBÉ

Le mot du maire

L'union fait la force

Au cours des dernières semaines, nous avons conclu trois ententes intermunicipales avec les municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et de Price. Ententes qui nous permettront d'embaucher autant de nouvelles ressources pour les travaux publics, l'administration et les loisirs. Plus de ressources et donc plus de services pour répondre à des besoins grandissants.

La coopération intermunicipale, qu'encourage et finance le ministère des Affaires municipales, favorise l'autonomie municipale, tout en permettant aux municipalités d'améliorer leurs services pour le bénéfice de leurs citoyennes et citoyens.

Ces alliances génèrent plusieurs gains notamment l'augmentation de la diversité et de la qualité des services offerts et le partage de la facture. En loisirs par exemple, grâce à l'entente conclue avec Price, un poste de coordonnateur-trice est créé. Cette personne, qui assistera la direction et les équipes en place, participera notamment à l'organisation d'activités pour le bénéfice de la population mont-jolienne et priceoise.

L'union fait la force. À Mont-Joli, quelque 75 organismes et groupes reconnus, en plus de citoyens impliqués de différentes façons, offrent des services variés aux citoyens. Parmi ces organisations, plusieurs sont chapeautées par des volontaires. Que ce soit pour siéger au sein d'un conseil d'administration, soutenir des employés permanents dans la réalisation de certaines tâches ou organiser des événements pour la population, de nombreux citoyens offrent de leur précieux temps gratuitement. Leur implication permet aux citoyens de bénéficier d'activités variées et de rendre notre communauté bien vivante.

Comme ville, nous avons la responsabilité d'offrir des services de qualité à nos citoyens. Nous avons le souci de créer des conditions gagnantes pour faire de Mont-Joli un milieu attrayant et divertissant. Mais seuls nous n'y arriverons pas. Parce qu'il y a les limites budgétaires, les limites humaines, les limites du possible.



Nous devons pouvoir compter sur la force du collectif pour combler nos aspirations et faire de notre ville, un milieu de vie à notre image.

Ces précieux volontaires, nous les reconnaissons dans ces clubs sportifs qui permettent à nos jeunes de s'épanouir et d'acquérir de solides bases pour grandir dans la vie. Nous les reconnaissons dans ces associations de citoyens, qui n'hésitent pas à se retrousser les manches pour améliorer leur environnement. Nous les reconnaissons dans ces groupes communautaires qui viennent en aide aux personnes dans le besoin. Nous les reconnaissons dans ces clubs sociaux qui soutiennent différentes causes pour le mieux-être de notre communauté. Nous les reconnaissons dans ces groupes culturels qui travaillent à rendre nos vies plus belles et divertissantes.

Bene volo, bien vouloir. Pour peu qu'on s'y attarde, on reconnaît dans les racines du mot bénévole la force de la volonté et de la détermination.

La remise annuelle des Prix du Mérite municipal, qui a eu lieu en avril dernier, est un témoignage de notre reconnaissance, l'occasion de dire à nos concitoyens impliqués, nos concitoyens bénévoles, combien leur temps, leur expérience, leur savoir-faire sont importants et appréciés. Merci de bénévoler ! Merci de bien vouloir !

Martin Soucy, maire

LA COOPÉRATION, C'EST GAGNANT !

(Suite)

Une deuxième entente de même type permettra l'embauche d'un-e technicien-ne en administration. Relevant du Service des finances de la Ville, cette personne partagera également son temps entre Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage. Le poste est actuellement ouvert aux candidatures.

Loisirs

Une entente similaire a été conclue avec la Municipalité de Price pour l'embauche d'un-e coordonnateur-trice en loisirs. Cette personne, qui relèvera de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, partagera sa tâche entre les deux municipalités. Le poste est actuellement ouvert aux candidatures.

« Les besoins sont toujours grandissants mais les moyens souvent insuffisants. Les ententes de coopération permettent aux municipalités de conserver leur autonomie, tout en se dotant de ressources et de services supplémentaires à coûts réduits » souligne le maire Martin Soucy.

La coopération intermunicipale en matière de gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal donne en effet la possibilité aux municipalités de se donner des services de qualité à moindres coûts. À cet égard, le ministère des Affaires municipales offre un soutien par de l'accompagnement ainsi que par une aide financière.

HORAIRE D'ÉTÉ DANS NOS BUREAUX

Du 23 mai au 1er septembre, les bureaux administratifs de la Ville passent en mode été et changent d'horaire. Même nombre d'heures mais réparties autrement. Ce qui donne ceci :

Hôtel de ville et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Lundi au jeudi : 8 h à midi et 13 h 15 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à midi

Service des travaux publics

Lundi au jeudi : 7 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à midi

Un milieu de vie propre, sécuritaire et agréable

L'air se réchauffe de plus en plus, les restes d'hiver ne sont plus qu'un pâle souvenir. Avec le retour du printemps, la Ville a amorcé son grand ménage annuel afin d'offrir un milieu de vie propre, sécuritaire et agréable aux citoyens et aux citoyennes.

Depuis avril, des employés de la Ville sont à pied d'œuvre pour nettoyer trottoirs, rues, pistes cyclables et plates-bandes. D'autres s'affairent au remplissage des inévitables nids-de-poule. Si par hasard, ils ne croisaient pas celui qui vous fait rager tous les matins en vous rendant au travail, n'hésitez pas à le rapporter au Service des travaux publics (418 775-7285 poste 2160).

Le grand nettoyage des rues permet d'éliminer les débris accumulés au cours de l'hiver, comme les restes d'abrasif, les feuilles mortes et la poussière. Le balai mécanique et le camion-arrosoir s'activent sur environ une quarantaine de kilomètres de rues et une quinzaine de kilomètres de trottoirs, en commençant par les artères principales.

Dans le cadre de ce ménage du printemps, les Mont-Joliens peuvent apporter leur précieuse contribution, en évitant par exemple de jeter sur la voie publique rebuts, papiers, masques (oui, oui, on en trouve encore ici et là) et mégots et en nettoyant l'extérieur de leur propriété. Une ville propre favorise le bien-être général de sa population.

NETTOYAGE PARC DU RUISSEAU LEBRUN

Encore cette année, la Ville de Mont-Joli participe au grand nettoyage des berges, sentiers et bords de routes et invite la population à se présenter au Parc du ruisseau Lebrun le samedi 3 juin, dès 9 h, pour une corvée de nettoyage.

Si vous êtes un-e ami-e du Parc du ruisseau Lebrun, cette activité est une belle façon de lui démontrer votre affection. À plusieurs endroits dans La Mitis, des bénévoles participent à la corvée qui s'inscrit dans le cadre de la Journée des océans, le 8 juin.

Comme dans les éditions précédentes, on demande aux participants d'apporter des gants de travail et leur bonne humeur; nous fournirons les seaux pour ramasser les déchets.

L'an dernier, plus de 225 kilos de déchets et de détritrus ont été ramassés par de généreux bénévoles.



VOUS ÊTES INSATISFAIT ?

Si vous voulez vous plaindre d'une situation ou encore obtenir de l'information sur un sujet donné, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur notre site web sous l'onglet Service aux citoyens, section Greffe et communications (requête et plainte).

Votre demande en ligne sera traitée durant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Seuls les formulaires dûment complétés seront considérés.

Dans la même section, vous trouverez la façon de procéder pour les demandes d'accès à l'information ou encore pour faire une réclamation en dommages et intérêts.



Photo : Les horticulteurs Simon et Julien en compagnie de Normand de la division voirie.

L'eau, ça compte !

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec travaille sur une gestion plus responsable et efficace de l'eau afin de préserver cette précieuse ressource, malheureusement épuisable en quantité et en qualité.

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise en place par le ministère des Affaires municipales avec, pour objectif, la conservation de l'eau potable. Elle rend conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.

C'est donc en vue de se conformer à cette directive gouvernementale que la Ville de Mont-Joli a initié en 2018 l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI). La Ville procède ces temps-ci à la mise à jour de certaines informations afin de poursuivre sa planification.

Pour le secteur résidentiel, il s'agit d'un échantillonnage statistique. Les 60 résidences ciblées nous permettront de dresser un portrait de l'utilisation de l'eau potable sur le territoire, afin de mieux gérer cette importante ressource. L'installation des compteurs est aux frais de la Ville et aucune tarification supplémentaire n'est prévue.

Pour les industries, commerces et institutions, les compteurs sont maintenant obligatoires.

La Ville fournit le compteur mais les propriétaires doivent prévoir l'installation selon la réglementation en vigueur.

Entretien et bris

L'entretien et les bris reliés au compteur d'eau seront à la charge de la Ville. Par contre, le propriétaire de l'immeuble devra maintenir le local au-dessus du point de congélation pour éviter des bris. La Ville effectuera la relève des compteurs au minimum une fois par année. L'opération sera exécutée à l'aide d'un système de lecture à distance qui relèvera automatiquement la lecture du compteur par télécommunication.

Les résidences qui seront munies de compteurs sont actuellement assujetties à une taxe d'eau déterminée annuellement par le conseil municipal. Cette réglementation est applicable uniformément sur tout le territoire de la Ville de Mont-Joli. Aucune taxation supplémentaire ou autre que celle entérinée par le conseil municipal ne sera appliquée. Les frais afférents au service d'eau demeureront uniformes sur l'ensemble du territoire de la Ville.

En ce qui concerne les industries, commerces et institutions, la taxation sera déterminée au cours des prochains mois afin de recueillir les données et d'établir un tarif équitable. L'information leur sera transmise dès que les modalités seront établies.

AI-JE BESOIN D'UN PERMIS ?

C'est la première question à se poser avant de donner le premier coup de marteau et de bien planifier les travaux de construction et de rénovation sur votre propriété.

Pour vous aider dans cette tâche, consultez la section Urbanisme (permis et certificats) sous l'onglet Service aux citoyens du site web de la Ville pour connaître les permis ou certificat demandé pour différents types de travaux. Exemples : s'agit-il de transformer, de réparer ou de rénover une construction existante, d'installer une piscine ou encore d'abattre un arbre. Dans la même page, vous saurez également quels sont les documents qui sont requis pour différents types de travaux. Une liste de tarifs est également en ligne.



L'AFFAIRE EST DANS LA SAAQ !

La Corporation de développement économique de Mont-Joli est la nouvelle mandataire du point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Grâce aux démarches du maire Martin Soucy, ce point de service pourra rouvrir bientôt aux Galeries Mont-Joli.

Deux employé.e.s. seront embauchés et suivront en mai une formation pour exploiter le point de service. Ce dernier sera de nouveau fonctionnel au plus tard en juin.

possible de payer le renouvellement du permis de conduire, l'immatriculation et de la vignette de stationnement pour les personnes handicapées avec nos services en ligne.

payer votre permis, immatriculation ou vignette

SIMULER DES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Protégeons le lac du Gros ruisseau

On pourrait même ajouter : protégeons le lac de nous-mêmes ! Car l'activité humaine est en grande partie responsable de l'eutrophisation accélérée de nos plans d'eau. Cette forme de pollution naturelle se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent.

La réduction des apports de phosphore et des autres polluants générés par les activités humaines est un levier sur lequel nous pouvons agir. Les eaux usées non traitées ou traitées de façon inadéquate sont considérées comme étant une source majeure de pollution des milieux aquatiques.

Des installations septiques non conformes, mal entretenues ou qui ne fonctionnent pas adéquatement ont des impacts environnementaux très importants. Elles rejettent en effet dans le milieu environnant des contaminants tels que des coliformes fécaux qui peuvent causer des problèmes de santé et contaminer les puits d'eau potable ainsi que les eaux souterraines et de surface. Il peut aussi s'agir de rejet de phosphore qui peut causer une prolifération d'algues et de cyanobactéries.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques, rappelons que la Ville de Mont-Joli a mis en œuvre, en 2022, un Programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros Ruisseau (disponible sur le site web de la Ville). Ce programme d'une durée de trois ans est assorti d'un programme d'aide financière.

Ce programme vise à accorder une aide financière remboursable sous forme d'avance de fonds (via un règlement d'emprunt) au propriétaire de tout immeuble ou bâtiment résidentiel, pour la réfection de ses installations septiques non conformes ou pour l'implantation de nouvelles installations septiques. Le remboursement de l'aide financière s'effectue par l'imposition d'une compensation prévue aux termes du Règlement d'emprunt qui finance le programme. Le montant total de l'emprunt pourra être amorti sur une période n'excédant pas 15 ans.

Depuis 2022 le gouvernement du Québec a mis en place également un crédit d'impôt remboursable pour aider financièrement les propriétaires qui doivent effectuer des travaux de mise aux normes de leurs installations septiques. Ce n'est pas une subvention à proprement parler, mais c'est tout de même une aide financière intéressante pour ceux qui possèdent une fosse septique qui nécessite des réparations afin d'être conforme aux normes du Québec.

Plusieurs types de travaux sont admissibles pour cette aide financière qui s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2022 et avant le 1er avril 2027.

Le Programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros Ruisseau est en ligne sur notre site web sous l'onglet Service aux citoyens, section Urbanisme et travaux publics.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Profitez du printemps pour embellir votre cour ! L'Armoire à graines distribuera des arbres à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts le samedi 20 mai, de 13 h à 16 h, à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. La distribution s'adresse à toute la population de La Mitis. Premier arrivé, premier servi ! Notez que la quantité d'arbres est limitée.

Par la même occasion, les gens sont également invités à faire le plein de semences en tout genre à même les tiroirs de l'Armoire à graines. Celle-ci est située dans l'entrée principale de la bibliothèque. Pour favoriser le partage, les jardiniers et jardinières sont encouragés à faire don de semences en retour.



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC !

Afin d'éviter de mauvaises surprises sous les chaussures et bientôt vos sandales, ayez le réflexe de ramasser rapidement et proprement les besoins de votre animal dans un sac et de le déposer à la poubelle. Prévoyez le coup en apportant plus d'un sac au cas où votre charmant toutou aurait une hyperactivité du transit intestinal. Par cette action responsable, tous les promeneurs en profiteront lors de leur balade printanière.

Dans les sentiers du Parc du ruisseau Lebrun, tous ne sont pas à l'aise en présence d'un animal. Il est obligatoire de tenir son chien en laisse (max. 1,85 m) et de s'assurer qu'il ne trouble pas la tranquillité des promeneurs. Là aussi, on ramasse le trop-plein de Raspoutine et on le dépose à l'endroit approprié, c'est-à-dire la poubelle !

Assurez-vous aussi que Raspoutine soit enregistré et qu'il porte en tout temps son médaillon d'identification délivré par la Ville de Mont-Joli.

De bonnes pratiques à adopter pour limiter les dégâts

Les beaux jours sont à nos portes et avec eux le retour des activités de plein air et les activités aquatiques. Pour les résidents et les résidentes du lac du Gros Ruisseau, c'est aussi un rappel des bonnes pratiques à adopter ou à poursuivre pour limiter la dégradation du plan d'eau.

Ces bonnes pratiques se retrouvent dans le code d'éthique nautique volontaire du lac du Gros Ruisseau, adopté il y a deux ans, et distribué à tous les résidents du lac. Le code est aussi disponible sur le site web de la Ville sous l'onglet Service aux citoyens, section Environnement.

Au Bas-Saint-Laurent, le lac du Gros Ruisseau et plus récemment le lac Témiscouata font partie des 182 plans d'eau touchés par la présence du myriophylle à épis, cette plante exotique envahissante difficile et coûteuse à contrôler.



Des gestes simples, mais efficaces, peuvent faire une différence pour protéger les plans d'eau comme le préconise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

De un, il faut éviter de naviguer dans les herbiers de plantes aquatiques afin de ne pas contribuer à propager le myriophylle à épis ou d'autres espèces. Des bouées ont été installées par les bénévoles de l'Association des résidents et des résidentes du lac du Gros Ruisseau afin d'indiquer les principaux herbiers de myriophylle à épis et de limiter la circulation.

De deux, il faut inspecter et nettoyer toute embarcation et équipement ayant été en contact avec l'eau lors de déplacements d'un plan d'eau à un autre.

La détection précoce des colonies de myriophylle à épis permet d'intervenir rapidement et efficacement. Cela réduit les coûts et les efforts nécessaires pour limiter sa propagation, voire pour l'éliminer. Pour faciliter la détection rapide des plantes aquatiques exotiques envahissantes, le Ministère a conçu plusieurs documents et outils pour vous guider.

Ne rejetez jamais dans la nature les restes de plantes, l'eau et les organismes de votre jardin d'eau ou de votre aquarium. Certaines espèces peuvent survivre, se propager et avoir des effets nuisibles importants et souvent irréversibles sur les écosystèmes, la biodiversité et plusieurs activités socioéconomiques.

Faucardage mécanique

La solution envisagée par les municipalités de Mont-Joli et de Saint-Joseph-de-Lepage de concert avec l'Association des résidents et des résidentes du lac du Gros Ruisseau consiste à effectuer du faucardage mécanique. Cette opération consiste à couper et à retirer les plantes envahissantes. À Granby, les activités de faucardage réalisées depuis 2016 dans le lac Boivin n'ont pas métamorphosé le plan d'eau, mais elles se sont tout de même révélées bénéfiques, selon la Municipalité. La présence des plantes envahissantes problématiques a diminué pour laisser place à une plus grande diversité floristique, signale-t-on.

La Ville de Mont-Joli est dans l'attente d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement avant d'aller de l'avant avec ce projet d'acquisition avec Saint-Joseph-de-Lepage.

L'ENTREPÔT HÉBERT N'EST PAS UN DÉPÔTOIR

Il est interdit de déposer sacs d'ordures, rebuts et encombrants dans la cour de l'entrepôt Hébert, situé dans la rue du même nom. Ce site n'est pas un écocentre, ni un site de transbordement des déchets. L'accumulation de sacs d'ordures ou de résidus verts à cet endroit est une source de pollution visuelle - en particulier pour les résidents de ce secteur - et favorise la présence de petits animaux indésirables.

La Ville de Mont-Joli remercie les citoyens de leur collaboration.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Une fois l'an, en mai, la Ville de Mont-Joli offre le service de collecte des encombrants. La collaboration des citoyens est demandée afin qu'ils déposent les objets la veille du jour de la collecte, et non plusieurs semaines à l'avance. Notez que les employés de la Ville ne passeront qu'une seule fois dans les quartiers, soit le jour de la collecte des ordures.

Cette année, la collecte aura lieu du 23 au 26 mai. Ce service de cueillette à domicile est offert une fois l'an seulement. Durant toute l'année, les citoyens peuvent aller porter les gros rebuts à l'Écocentre de La Mitis, situé près de l'aéroport régional au 428, rue Roger-Marcoux.



Ils ont du mérite... municipal !



Mesdames Denise Roy, Léthyscia Caron, Annie Larue (Maison des Tournesols) et M. Jean-Guy Dionne.

La Ville de Mont-Joli a profité de la Semaine de l'action bénévole, le 23 avril, pour décerner les prix du Mérite municipal et rendre hommage aux nombreux bénévoles, qui rendent de précieux services à la communauté.

« Que ce soit dans le domaine social, le domaine culturel, le domaine environnemental ou les sports, il y a des personnes, des groupes, qui participent activement à la vitalité de notre communauté. Sans tout cet apport citoyen et communautaire, notre ville n'aurait pas le dynamisme ni cette dimension humaine qui la caractérisent si bien » souligne le maire Martin Soucy.

Le Mérite municipal dans la catégorie citoyen a été décerné à M. Jean-Guy Dionne. M. Dionne mérite ce prix pour son engagement et son dévouement sans faille pour la cause des aînés.

Le Mérite municipal dans la catégorie organisme communautaire a été remis à la Maison des Tournesols. La Maison des Tournesols mérite ce prix pour l'action qu'elle exerce depuis bientôt 50 ans auprès de personnes vivant avec un trouble de santé mentale et ou une déficience intellectuelle.

Le Mérite municipal dans la catégorie relève a été décerné à madame Léthyscia Caron. Madame Caron mérite ce prix pour son engagement multiple et diversifié dans la communauté mont-jolienne. Elle siège à plusieurs organisations, entre autres : association du hockey mineur, tournoi E.J.Bourque, conseil d'établissement de l'école Norjoli, Fondation de l'école Norjoli, et club de soccer.

Enfin le prix Robert-Dumais a été remis à madame Denise Roy. Madame Roy siège aux conseils d'administration du Centre d'action bénévole de La Mitis et de Les Bourgeois de La Mitis en plus de faire partie et de jouer un rôle actif au sein du Club Rotary. Par le biais de ce club, elle a d'ailleurs participé à une mission humanitaire au Mali, en Afrique, au début des années 2000.

Certificats de reconnaissance

Pour conclure la cérémonie, des certificats de reconnaissance ont été remis aux représentants et représentantes des organismes présents. Soulignons que quelque 75 organismes et groupes reconnus, en plus de citoyens impliqués de différentes façons, offrent des services variés à la population.

DEUX FORMULES DE CAMP D'ÉTÉ

Pas un mais deux camps d'été seront offerts aux enfants à compter de juin. Au traditionnel mais ô combien divertissant camp de jour, s'ajoute cette année un camp aquatique.

Camp de jour

D'une durée de 1 à 7 semaines (du 26 juin au 11 août), le camp de jour est réservé aux jeunes citoyens et citoyennes âgés de 5 à 11 ans. Le camp de jour s'accompagne d'un service de garde en dehors des heures régulières du camp.

Pour les parents de Mont-Joli, la moitié des places seront ouvertes le 17 mai à 9 h et l'autre moitié le 18 mai à midi. Pour les résidents de la MRC de La Mitis, la période d'inscription se tiendra du 19 mai à compter de 9 h au 21 mai à minuit.

L'inscription peut se faire en ligne via les services en ligne, par téléphone (418 775-7285 poste 2170) ou sur place au Service des loisirs, 300, avenue du Sanatorium. Pour l'inscription en ligne, vous devez vous assurer d'avoir accès à votre dossier et compléter le dossier de chaque enfant à inscrire.

Si vous n'avez pas votre code d'utilisateur ou mot de passe ou si vous avez déjà fait une inscription avec nous, ne créez pas un nouveau dossier ! Suivez plutôt les étapes indiquées ou communiquez avec nous afin que nous puissions vous donner accès à votre dossier.

Camp aquatique

Un camp aquatique sera également offert du 26 juin au 11 août aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Il s'agit d'activités axées sur l'amusement et les sports aquatiques. Le but de ce camp est de permettre aux enfants d'apprendre à s'amuser de façon sécuritaire et d'augmenter leur confiance dans les différents plans d'eau.

La période d'inscription aura lieu du 16 mai, à 9 h au 21 mai, à minuit. Comme pour le camp de jour, l'inscription peut se faire en ligne, par téléphone ou sur place. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de la Ville, sous l'onglet Loisirs et culture, section Loisirs/camp de jour.

Loisirs, culture et vie communautaire

Entre les murs de la bibliothèque

Pour voir la vie en virtuel ! La bibliothèque municipale vous donne en effet la possibilité de visionner des contenus par cette technologie déjà présente dans plusieurs bibliothèques du Réseau des bibliothèques publiques.

Il n'est pas nécessaire d'être abonné à la Bibliothèque pour profiter de ce service. Les casques sont prêtés pour des périodes de 30 minutes à la fois. S'il n'y a personne en attente, les périodes de prêt pourront être prolongées. Les jeunes âgés de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent.

Les participants pourront se retrouver dans différents environnements virtuels allant d'une promenade dans l'espace, à une visite des fonds marins en passant par un safari ou encore à une séance d'observation de dinosaures.

Exposition des toiles de Madeleine Morin en mai dans le hall d'entrée de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Lui succédera en juin Denise Plante. Chaque mois, ou exceptionnellement aux deux mois, une nouvelle exposition se révèle sur les murs d'entrée de la bibliothèque. Des artistes d'ici et d'ailleurs y exposent leurs plus belles créations.

La bibliothèque dispose d'une collection en ligne de plus de 40 000 documents. Par cette plateforme, vous pouvez également demander une prolongation de prêt de livre ou encore effectuer une réservation. Vous pouvez avoir accès à cette section en vous rendant sur le site de la Ville, onglet Loisirs et culture, section Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Les usagers ont également accès à une collection de livres numériques : <https://mont-joli.pretnumerique.ca/home>

Conception graphique Stephane Roy Web SEO Marketing | www.stephaneroy.ca

Les fidèles du club d'écriture se réunissent les 1er et 3e dimanches du mois, soit en mai les 7 et 21 à 13 h 30, pour des séances d'écriture libres ou dirigées par madame Gilberte Leblanc. Pour info : 418 775-1999 ou 418 775-7285 poste 2151. Par ailleurs, le club de lecture se réunit tous les 1er lundis du mois. Prochaine et dernière rencontre de la saison régulière : le 5 juin à 18 h 30.

Lancement du club de lecture TD pour les jeunes le 20 juin. Le Club de lecture d'été TD est le plus important programme du genre au Canada. Bilingue et gratuit, il s'adresse à tous les enfants, peu importe leur âge, leurs goûts et leurs aptitudes. On peut y participer dans plus de 2 200 bibliothèques publiques au pays, ainsi que sur le web. Plus d'infos à venir sur le site web et les réseaux sociaux de la Ville. Plus d'infos également sur place, à la bibliothèque.



Gilles Lavoie
District 1
conseiller1villemj@gmail.com
Travaux publics
Ressources humaines et fonds de retraite
Fondation de la Ville
Office d'habitation de La Mitis
Corporation d'hébergement de Mont-Joli
Patrimoine militaire de La



Annie Blais
District 2
conseiller2villemj@gmail.com
Représentante au CLAC
Politique familles-ainés (comité de révision)
Politique environnementale
Comité d'aménagement du Parc Richelieu
Comité mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Stratège jeunesse MRC de



Robin Guy
District 3
conseiller3villemj@gmail.com
Sécurité publique
Sécurité incendie
Plan des mesures d'urgence et sécurité civile
Comité de circulation
Comité du lac du Gros-Ruisseau
Comité aménagement du Parc du ruisseau Lebrun



Jean-Pierre Labonté
District 4
conseiller4villemj@gmail.com
Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du Stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Stratégie d'accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal
Comité aménagement du



Alain Thibault
District 5
conseiller5villemj@gmail.com
Urbanisme
Comité d'embellissement CODEM
Comité de mise à niveau de la Piscine Gervais-Rioux
Comité aménagement du Parc Richelieu
Murmures de la Ville
Comité aménagement du Service des loisirs



Denis Dubé
District 6
conseiller6villemj@gmail.com
Finances
CODEM
Comité Parc industriel
Pierre-De Bané
Comité circulation
Urbanisme
Comité aménagement du Service des loisirs

NOUS JOINDRE : 40, AVENUE HÔTEL-DE-VILLE MONT-JOLI (QUÉBEC) G5H 1W8 418 775-7285, #2100
TRAVAUX PUBLICS : 418 775-7285, #2160 www.ville.mont-joli.qc.ca